



DOSSIER

Frédéric Jacob-Peron
réélu président de l'ASF

Composition du Conseil
et des Commissions

L'activité des établissements
spécialisés
au 1^{er} semestre 2023

Conférence de presse
consacrée à l'affacturage

04 Dossier spécial

Frédéric Jacob-Peron
réélu président de l'ASF
Composition du Conseil

07 Publication

Observatoire des signaux faibles

**L'activité des établissements spécialisés
au premier semestre 2023**

12 Actualité

**Conférence de presse consacrée
à l'affacturage**

Un financement efficace pour relever les
défis économiques actuels

14 Vie de l'ASF

**La branche des sociétés financières
revalorise la grille des RMG**

**De nouvelles actions de promotion de nos
métiers**

Composition et actualité des Commissions

ASFFOR

Stages proposés par l'ASFFOR



N

Nouveaux membres

Membre de droit :

MIRABAUD ASSET MANAGEMENT (FRANCE) SAS

www.mirabaud-am.com

Société de gestion de portefeuille agréée en vue d'exercer une activité de gestion collective et individuelle pour le compte de tiers et de conseil en investissement.

Président : Jean-Yves de BOTH

Directeur général délégué : Renaud MARTIN

Directeur général délégué : Isabelle RICHARD



Membre associé :

Parnasse Garanties

PARNASSE GARANTIES

PARNASSE GARANTIES a pour vocation d'apporter sa caution aux crédits immobiliers consentis par la CASDEN et par le réseau des banques populaires aux sociétaires CASDEN et de réassurer les cautions délivrées par le groupe MGEN à ses adhérents.

Président : Claude JECHOUX

Directeur Général : Malika MERIECH



VU DANS LA PRESSE

LeParticulier

1^{er} juillet 2023

Je conteste les frais de restitution de ma voiture en leasing

2 juillet 2023

Une bouffée d'oxygène pour payer les dépenses au quotidien : comment l'inflation contraint des foyers à recourir au crédit à la consommation

francetvinfo

La
**Correspondance
économique**

6 juillet 2023

L'ASF a renouvelé son Bureau et son Conseil

22 août 2023

Les prêts personnels à la conso de nouveau en chute libre au deuxième trimestre



19 septembre 2023

Automobile : les LOA explosent en 1 an

27 septembre 2023

Selon une étude IFOP pour la FBF et l'ASF une rénovation énergétique coûtera en moyenne 19 000 euros



L'AGEFI
QUOTIDIEN DE L'AGENCE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE À GENÈVE

28 septembre 2023

L'affacturage plie mais ne rompt pas

28 septembre 2023

L'affacturage international reste prisé par les PME et TPE françaises

LE MOCI
Moniteur du Commerce International depuis 1883



FRÉDÉRIC JACOB-PERON RÉÉLU PRÉSIDENT DE L'ASF



FRÉDÉRIC JACOB-PERON

Le 5 juillet, Frédéric Jacob-Peron, directeur général de Franfinance, a été élu à l'unanimité président de l'ASF pour la 3^e année consécutive, par le Conseil de l'ASF.

Frédéric JACOB-PERON est titulaire d'un MBA des Hautes études Commerciales (HEC) et d'un Master of Science in Physics à l'University of ESSEX (GB). Il débute sa carrière en 1992 chez Cardif en charge du partenariat avec le Crédit du Nord. Il intègre ensuite HSBC en 1997 en tant que responsable du développement de l'assurance-vie. Il rejoint le groupe Société Générale en 2001 comme directeur marketing de Sogecap, la compagnie d'assurance-vie du groupe, dont il est devenu en 2004 directeur général adjoint.

En 2009, il est nommé PDG de Sogessur, la compagnie d'assurance dommages du groupe. De 2012 à 2017, il occupe les fonctions de directeur commercial et marketing de la banque de détail France Société Générale.

Depuis octobre 2017, Frédéric JACOB-PERON est directeur général de Franfinance, société de financement du groupe Société Générale, spécialisée dans le leasing aux entreprises et le crédit aux particuliers.

Frédéric JACOB-PERON est membre du Conseil de l'ASF depuis septembre 2017. Il a occupé la fonction de vice-président de juillet 2019 à juillet 2021.

Conseil de l'ASF

À l'issue de l'Assemblée générale du 15 juin et de la réunion du Conseil du 5 juillet, le Conseil de l'ASF est composé comme suit :

PRÉSIDENT



FRÉDÉRIC JACOB-PERON
Directeur général de FRANFINANCE
Groupe SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL



FRANÇOISE PALLE-GUILLABERT

VICE-PRÉSIDENTS



RÉMY BAYLE
Directeur général de
STELLANTIS FINANCIAL
SERVICES



JANY GEROMETTA
Directeur général
délégué de BNP
PARIBAS PERSONAL
FINANCE



CATHERINE HALBERSTADT
Directeur général du pôle
Solutions et Expertises
financières, groupe BPCE



STÉPHANE PRIAMI
Directeur général de
CRÉDIT AGRICOLE
CONSUMER FINANCE
et Directeur général
adjoint en charge du
pôle Services Financiers
Spécialisés de CRÉDIT
AGRICOLE SA



GILLES SAURET
Président du directoire
de COFIDIS



JEAN-MARC VILON
Directeur général
de CRÉDIT LOGEMENT

TRÉSORIER

MEMBRES DU CONSEIL



FRANÇOIS CAMILLERI
Directeur général
délégué de BPCE
LEASE, groupe BPCE



MICHEL COTTET
Directeur général
de SIAGI - SOCIÉTÉ
ARTISANALE DE LA GARANTIE
D'INVESTISSEMENTS



JACQUELINE ELI-NAMER
Personnalité choisie
en raison de ses
compétences



GILLES GALLERNE
Président du directoire
de la CAISSE FRANÇAISE
DE FINANCEMENT LOCAL



GEOFFROY GUIGOU
Directeur général
de YOUNITED



CORINNE HOCHART
Directeur général
de ONEY BANK



ISABELLE LOC
Directeur général
de BNP PARIBAS
LEASE GROUP,
groupe BNP PARIBAS



PHILIPPE MUTIN
Directeur général de
CRÉDIT MUTUEL
FACTORING et
FACTOFRANCE,
Groupe CRÉDIT
MUTUEL ALLIANCE
FÉDÉRALE



FRANCK ONIGA
Président du directoire
de LA BANQUE
POSTALE CONSUMER
FINANCE



PHILIPPE DE SAINT MARTIN
Président-directeur
général de COGEFI-
CONSEIL DE
GESTION
FINANCIÈRE



HERVÉ VARILLON
Directeur général de
CRÉDIT AGRICOLE
LEASING & FACTORING



ÉRIC VERSEY
Directeur exécutif de
la direction
Financement
et Réseau de
BPIFRANCE
(nouveau membre)



AURÉLIEN VIRY
Directeur général de
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
FACTORING

L'AGENDA DE L'ASF

3 juillet

Matinale ASFFOR sur le démarchage téléphonique.

7 au 9 juillet

Rencontres Economiques d'Aix-en-Provence, organisées par le Cercle des économistes.

5 septembre

Petit-déjeuner ASFFOR sur l'évolution des métiers et les formations de la branche des sociétés financières.

20 septembre

Rencontre entre l'ASF et l'AMF avec pour thèmes la stratégie européenne pour la finance de détail et la finance durable.

26 septembre

Publication d'une étude exclusive FBF/ASF sur le financement des travaux de rénovation énergétique des propriétaires en 2023.

6 juillet

Assemblée générale du MEDEF.

28 au 29 août

Rencontre des Entrepreneurs de France 2023 organisée par le MEDEF.

8 septembre

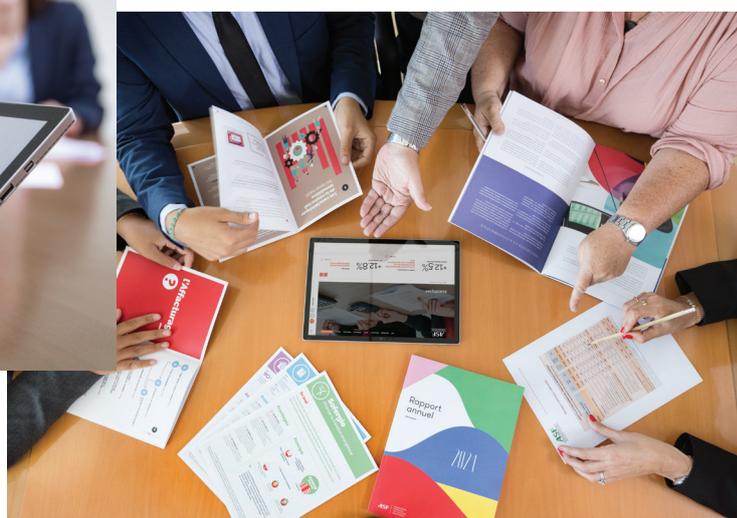
Comité Exécutif d'EUF, l'association européenne d'affacturage, à Amsterdam.

20 septembre

Séminaire stratégique de l'ASF réunissant les membres du Conseil.

27 septembre

Conférence de presse à l'occasion de la diffusion de l'enquête annuelle affacturage (cf article page 12).



OBSERVATOIRE DE SIGNAUX FAIBLES

Conjoncture et perspectives incertaines pour les entreprises et les ménages

JUILLET
2023

Crédit à la consommation : financement des projets des ménages

- La hausse des coûts de refinancement et la remontée plus lente des taux d'usure continuent d'impacter la politique d'octroi.
- La demande de crédit renouvelable reste soutenue.
- L'octroi de crédit reste très sélectif avec une grande vigilance et une légère hausse des refus d'octroi.
- Les premiers impayés se stabilisent grâce aux efforts d'accompagnement des réseaux. Malgré cela, ils persistent encore dans le financement automobile.



➤ La rentabilité est affectée par des marges très réduites.

Crédit-bail mobilier : financement des investissements des entreprises

- En liaison avec l'augmentation des procédures amiables et contentieuses, poursuite de la hausse des demandes de report de remboursement ou de réaménagement.
- Stabilisation des délais de livraison.



Affacturation : financement de la trésorerie des entreprises

- Le nombre de clients poursuit sa légère progression.
- Hausse régulière des tirages sur les lignes de financement disponibles.
- Augmentation des délais de paiement au factor.
- Les signaux d'une augmentation des besoins en fonds de roulement et de la baisse de la trésorerie disponible des entreprises se confirment.



Cautions et garanties : soutien aux crédits d'investissement des entreprises et des ménages

- Pour les entreprises et les professionnels, la situation d'ensemble se stabilise avec des demandes de garantie et de décaissement qui restent soutenues.
- Pour les ménages, les difficultés d'accès au crédit à l'habitat impactent directement l'activité des cautions en 2023.



Les tendances relevées par l'Observatoire des signaux faibles, indicateurs expérimentaux, sont issues d'une enquête menée auprès d'un large échantillon d'adhérents de l'ASF au cours des trois derniers mois.

Ralentissement de l'activité dans la plupart des secteurs



écrit par

Ndèye Marème Diagne, Chargée d'études

Le premier semestre 2023 présente globalement un bilan aux antipodes des résultats du premier semestre 2022. Si les financements locatifs d'équipement reprennent de la vigueur, les autres secteurs sont plutôt en phase de ralentissement voire de décroissance.

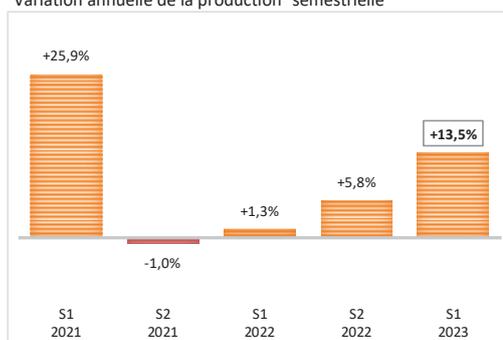
LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES ET DES PROFESSIONNELS

Les financements locatifs d'équipement :

Orientation favorable du marché

+13,5%

Variation annuelle de la production¹ semestrielle

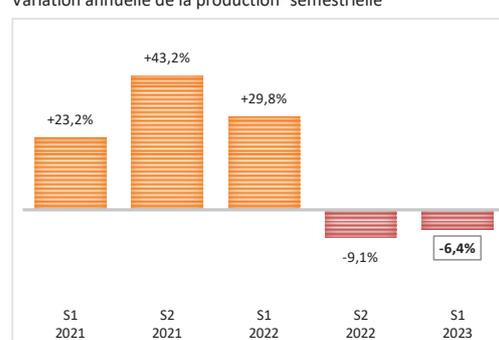


Le financement des investissements immobiliers :

Inflexion du crédit-bail immobilier

-6,4%

Variation annuelle de la production¹ semestrielle



Au premier semestre 2023, les **financements locatifs destinés à l'équipement des entreprises** et des professionnels² continuent de remonter la pente avec une nette progression de **+13,5%**. Ainsi, les nouveaux investissements atteignent un montant de **18,4 Mds d'euros**. La croissance de l'activité a cependant été inégale au cours du semestre, le premier trimestre ayant enregistré la plus forte hausse en variation annuelle : +16% contre +11,2% au printemps.

Durant la première moitié de l'année, tous les produits locatifs bénéficient d'une bonne orientation. Avec 11,4 Mds d'euros, les opérations de location avec option d'achat progressent globalement de +14,4% par rapport au premier semestre 2022. Au sein de ces dernières, le **crédit-bail mobilier stricto sensu**³ s'inscrit en hausse de **+11,1%** à **9,2 Mds d'euros**, tandis que les opérations connexes⁴ sur voitures particulières enregistrent une performance remarquable de +30,5% à 2,2 Mds d'euros. Dans le même temps, les opérations de location sans option d'achat augmentent de +12% à 7 Mds d'euros, dont 3,2 Mds d'euros de location financière (+9,5%) et 3,8 Mds d'euros de location longue durée (+14,2%).

Aux financements locatifs s'ajoute une part modeste de financements d'équipement sous forme de crédits classiques qui, en revanche, fléchissent de -13,5% à 1,8 Md d'euros.

Dans la continuité du second semestre 2022, le **crédit-bail immobilier** marque à nouveau le pas : durant la première moitié de 2023, le montant des nouveaux contrats signés s'élève à **2,1 Mds d'euros**, soit un recul de **-6,4%** par rapport au premier semestre 2022. Rappelons toutefois que ce dernier se caractérisait par un niveau d'activité très élevé. Exprimée en année mobile, la production cumulée des établissements spécialisés en crédit-bail immobilier s'établit à 4,9 Mds d'euros, en repli de -9,4% par rapport au record atteint à la mi-2022.

A contrario, l'activité des **Sofergie** s'oriente plus favorablement avec une hausse de **+11,8%** par rapport au premier semestre 2022, lui-même en forte hausse de +18%. Ainsi, les nouveaux investissements dans le domaine des économies d'énergie et de l'environnement enregistrés au bilan des Sofergie atteignent, au premier semestre 2023, un montant de **1,3 Md d'euros**.

¹ Production : analyse de l'activité en termes de flux de nouvelles opérations initiées pendant une période donnée (nouveaux crédits ou nouveaux investissements pour les opérations de crédit-bail).

² Véhicules utilitaires et industriels, voitures particulières, matériel informatique et électronique, biens d'équipement divers.

³ Au sens de la loi du 2 juillet 1966.

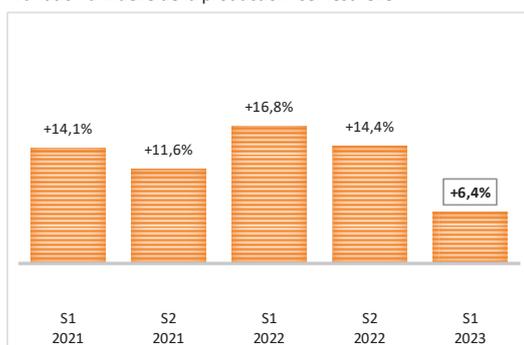
⁴ Opérations de location avec option d'achat sur voitures particulières destinées aux entreprises et aux professionnels.

LES SERVICES FINANCIERS

L'affacturage⁵ :
**Nouvelle hausse de l'activité, quoique
 ralentie
 +6,4%**

Les cautions :
**Légère progression de l'activité
 +1,7%**

Variation annuelle de la production⁶ semestrielle



Encours⁷ des engagements au hors-bilan (glissement sur douze mois)



Avec un montant de nouvelles factures qui s'élève à **216,7 Mds d'euros**, les sociétés d'affacturage maintiennent un niveau d'activité élevé au premier semestre 2023. Ainsi, après quatre semestres consécutifs de vive croissance, la production s'inscrit en hausse plus mesurée de **+6,4%**. Le rythme de progression de l'activité a été quasi-régulier au cours de la première moitié de l'année : +6,9% au deuxième trimestre, après +5,8% en début d'année.

Dans le détail, l'affacturage **domestique**, toujours majoritaire avec 141,5 Mds d'euros, est en hausse de **+7,6%** au premier semestre. Les opérations réalisées à l'**international**⁸ progressent quant à elles de **+4%** à 75,2 Mds d'euros.

Pour les sociétés de caution, le ralentissement de la croissance de l'activité amorcé fin 2022 s'est accentué durant la première moitié de 2023 : à fin juin, la hausse des engagements hors-bilan tombe à **+1,7%**.

Ce faisant, le montant de l'encours s'élève à cette date à **933,2 Mds d'euros**, dont une majorité de garanties délivrées en couverture de crédits destinés aux particuliers accédant à la propriété (866,7 Mds d'euros).

⁵ On rappelle que l'**opération d'affacturage** consiste en un transfert de créances commerciales (factures) de leur titulaire à un factor - la société d'affacturage - qui se charge d'en opérer le recouvrement et qui en garantit la bonne fin, même en cas de défaillance momentanée ou permanente du débiteur. Le factor peut régler par anticipation tout ou partie du montant des créances transférées. **Les sociétés d'affacturage sont quasiment toutes regroupées au sein de l'Association française des sociétés financières (ASF).**

⁶ Pour l'affacturage, la notion de production correspond au montant des créances prises en charge dans le cadre d'un contrat d'affacturage (hors opérations de « floor plan » et de forfaitage).

⁷ L'indicateur statistique présenté ici est de nature différente des autres activités. Il fait référence à la notion de stock existant à une date donnée.

⁸ Il s'agit des opérations d'affacturage réalisées, par des factors situés en France, à l'exportation, à l'importation ou avec des clients non-résidents sans intervention d'un factor correspondant étranger. Il ne s'agit pas de l'activité des filiales étrangères.

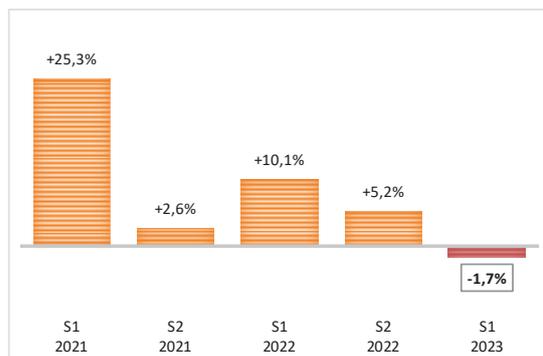
LE FINANCEMENT DES PARTICULIERS

Le crédit à la consommation⁹ :

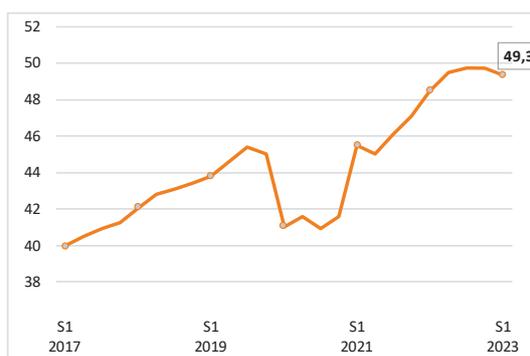
Baisse circonscrite du marché

-1,7%

Variation annuelle de la production semestrielle



Production en année mobile (Mds d'euros)



Réfréné par la trop lente hausse du taux d'usure qui se répercute sévèrement sur les prêts personnels, le marché du **crédit à la consommation** accuse globalement un léger retard au premier semestre 2023 : **-1,7%** à **24,4 Mds d'euros**. Si le début d'année présente une évolution quasi-nulle (-0,3%), la conjoncture est plus défavorable au deuxième trimestre qui enregistre un recul d'activité de -3,1%. C'est l'effet de l'essoufflement de la croissance de certains produits en sus de la dégradation continue des prêts personnels.

Les évolutions diffèrent selon le secteur :

- Sous la pression du taux d'usure en dépit des mesures de mensualisation, le premier semestre 2023 marque un coup dur pour les **prêts personnels** qui décrochent de **-26,6%** à **5,4 Mds d'euros**. Après une chute de -25,4% au premier trimestre, les financements ont reculé de -27,8% au printemps 2023.
- Ayant nettement augmenté durant les trois premiers mois de l'année (+11,2%), le **crédit renouvelable** voit sa progression faiblir au deuxième trimestre pour tomber à +4,7%. Ce faisant, les nouvelles utilisations affichent au premier semestre une croissance de **+7,7%** à **5,2 Mds d'euros**.
- Au premier semestre, les financements d'**automobiles neuves** s'inscrivent globalement en hausse de **+10,3%** à **5,1 Mds d'euros**, avec des progressions trimestrielles quasi-identiques (respectivement +10,2% et +10,5% aux premier et deuxième trimestres). La croissance n'est cependant pas uniforme selon le mode de financement : la LOA¹⁰, fortement majoritaire avec 4,4 Mds d'euros, augmente nettement de +11,6% au premier semestre,

tandis qu'il s'agit d'une moindre progression pour les prêts affectés (+3,3% à 0,7 Md d'euros).

- En partie imputable à l'effet de base généré par la croissance soutenue de l'activité au printemps 2022, les financements d'**automobiles d'occasion** connaissent, pour leur part, une hausse timide de +1,6% au deuxième trimestre 2023, après +12% en début d'année. Ainsi, l'activité progresse globalement de **+6,5%** au premier semestre avec **3 Mds d'euros**. Dans le détail, les crédits affectés s'élèvent à 2,3 Mds d'euros, en augmentation de +6,9%, tandis que les opérations de LOA¹⁰ croissent de +5,4% à 0,8 Md d'euros.
- Ayant débuté l'année avec une hausse de +3,9%, les financements affectés à l'**amélioration de l'habitat et aux biens d'équipement du foyer** se sont infléchis au deuxième trimestre 2023 (-1,9%). Ainsi, sur l'ensemble du semestre, ils présentent une croissance atone de **+0,9%** à **2,8 Mds d'euros**.
- En revanche, on observe un accroissement des **autres prêts affectés** (bateaux de plaisance, voyages de loisirs, deux roues...) qui atteignent un montant de 2 Mds d'euros au premier semestre 2023, soit une hausse de +12,9% (respectivement +16,4% et +10,1% aux premier et deuxième trimestres).
- A ces financements s'ajoutent des opérations de location sans option d'achat¹¹ d'un montant de 0,6 Md d'euros, en forte augmentation de +76,6% par rapport à la première moitié de 2022.

⁹ Chiffres définitifs. Contrairement aux enquêtes mensuelles sur le crédit à la consommation, le suivi semestriel de l'activité prend en compte les opérations de location sans option d'achat avec les particuliers.

¹⁰ LOA : Location avec Option d'Achat.

¹¹ Location Longue Durée (LLD) d'automobiles pour la quasi-totalité.

DONNÉES CHIFFRÉES

| Production (en millions d'euros) | 1 ^{er} semestre 2022* | 1 ^{er} semestre 2023 | Variation 2023 / 2022 |
|---|-----------------------------------|----------------------------------|--------------------------|
| . Equipement des entreprises et des professionnels | 18 289 | 20 189 | +10,4% |
| . Crédit classique | 2 109 | 1 824 | -13,5% |
| . Location de matériels | 16 180 | 18 365 | +13,5% |
| . Crédit-bail mobilier et autres opérations de LOA (1) | 9 942 | 11 377 | +14,4% |
| . Crédit-bail mobilier (loi du 2.7.1966) | 8 241 | 9 156 | +11,1% |
| . Autres opérations de LOA (1) (voitures particulières) | 1 701 | 2 220 | +30,5% |
| . Location sans option d'achat (2) | 6 238 | 6 989 | +12,0% |
| . Location financière | 2 878 | 3 152 | +9,5% |
| . Location longue durée | 3 359 | 3 837 | +14,2% |
| . Equipement des particuliers (3) | 24 792 | 24 361 | -1,7% |
| . Crédit classique | 19 543 | 18 378 | -6,0% |
| . Crédits affectés | 7 398 | 7 824 | +5,8% |
| . Crédits renouvelables (nouvelles utilisations à crédit) | 4 781 | 5 150 | +7,7% |
| . Prêts personnels (y compris rachats de créances) | 7 364 | 5 405 | -26,6% |
| . Location | 5 249 | 5 983 | +14,0% |
| . Location avec option d'achat | 4 918 | 5 398 | +9,8% |
| . Location sans option d'achat | 331 | 585 | +76,6% |
| . Immobilier d'entreprise | 3 451 | 3 445 | -0,2% |
| . Sofergie | 1 188 | 1 328 | +11,8% |
| . Crédit-bail immobilier | 2 262 | 2 117 | -6,4% |
| . Affacturage (4) | 203 761 | 216 737 | +6,4% |
| Engagements hors-bilan (en millions d'euros) | Au 30.06.2022* | Au 30.06.2023 | Variation 2023 / 2022 |
| . Sociétés de caution | 917 648 | 933 247 | +1,7% |

* Les chiffres concernant 2022 sont exprimés sur la base des sociétés adhérentes au 30 juin 2023. Ils tiennent compte des modifications, parfois sensibles, qui ont pu être apportées par certaines sociétés aux informations fournies l'année précédente.

(1) LOA : Location avec Option d'Achat.

(2) Les opérations de location sans option d'achat peuvent relever de deux catégories :

- Les **opérations de location financière** sont des opérations sans option d'achat dans lesquelles le locataire choisit le fournisseur ainsi que le bien dont il connaît et, le cas échéant, négocie lui-même le prix. Les contrats de ce type sont conclus pour une durée irrévocable, les loyers sont indépendants de l'utilisation du matériel.
- Les **opérations de location longue durée** sont des opérations sans option d'achat ne répondant pas aux critères définissant la location financière.

(3) Contrairement aux enquêtes mensuelles sur le crédit à la consommation, le suivi semestriel de l'activité prend en compte les opérations de location sans option d'achat avec les particuliers.

(4) Montant des créances prises en charge. Hors opérations de "floor plan" et de forfaitage.



CONFÉRENCE DE PRESSE CONSACRÉE À L'AFFACTURAGE

27 SEPTEMBRE 2023

UN FINANCEMENT EFFICACE POUR RELEVER LES DÉFIS ÉCONOMIQUES ACTUELS



écrit par

Harmonie Benedetti
Responsable Communication
et Relations Institutionnelles



Ndèye Marème Diagne, Chargée d'études

L'affacturage, une excellence française en fort développement

Leader sur le marché européen et au deuxième rang mondial derrière la Chine depuis 2018, l'affacturage français a enregistré une nouvelle croissance à deux chiffres : après une progression de +12,9 % en 2021, le volume de factures apporté aux facteurs augmente de +15,5 % en 2022 pour atteindre un nouveau montant record de 421,5 milliards d'euros, soit environ 16 % du PIB et plus de 78 millions de factures.

Dans l'ensemble, la croissance de l'activité s'est poursuivie au premier semestre 2023 avec une hausse de la production de +6,4 %, bien supérieure à celle du PIB français.

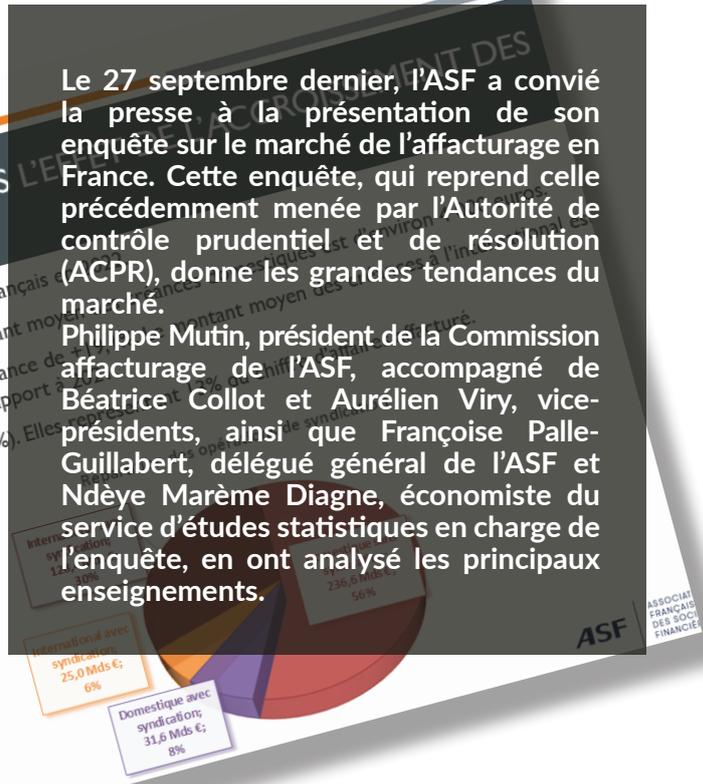
L'affacturage, une aide à l'exportation

Le marché domestique représente la plus grande part de l'activité des facteurs français (64 %).

Mais leur savoir-faire se déploie de plus en plus à l'international. En 2022, les facteurs français, leaders mondiaux sur ce secteur, ont pris en charge 153,4 milliards d'euros de nouvelles créances internationales (+19,1 %). Ainsi, l'affacturage est un outil d'accompagnement et de soutien des entreprises françaises à l'exportation.

Le 27 septembre dernier, l'ASF a convié la presse à la présentation de son enquête sur le marché de l'affacturage en France. Cette enquête, qui reprend celle précédemment menée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), donne les grandes tendances du marché.

Philippe Mutin, président de la Commission affacturage de l'ASF, accompagné de Béatrice Collot et Aurélien Viry, vice-présidents, ainsi que Françoise Palle-Guillabert, délégué général de l'ASF et Ndèye Marème Diagne, économiste du service d'études statistiques en charge de l'enquête, en ont analysé les principaux enseignements.



L'affacturage, une réponse aux besoins de trésorerie des entreprises qui contribue à réduire les délais de paiement

Face aux tensions de trésorerie dans un contexte conjoncturel difficile (forte inflation sur les intrants, besoins en fonds de roulement dus à la reconstitution des stocks, remboursements des PGE...), l'affacturage a été une solution de financement pour plus de 33 000 entreprises en 2022, principalement des TPE-PME (93 % des clients pour 47 % des encours). Si ce mode de financement séduit principalement les plus petites entreprises, grâce à des offres qui leur sont dédiées (forfait, financement à la facture sur une plateforme...), le bouquet de services mis au point par les factors en France s'adapte aussi aux spécificités des besoins d'une plus large clientèle. Ainsi, en 2022, les entreprises de taille intermédiaire (ETI) ont représenté 41 % des encours tandis qu'une part significative des engagements (12 %) est imputable à de grandes entreprises (GE).

L'entrée en portefeuille de ces grands comptes favorise l'évolution de l'offre vers davantage de gestion déléguée au client – qui représente désormais 73 % de l'offre domestique – mais aussi le développement des contrats de syndication, en pool de factors (plus de 13 % de la production en 2022).

L'affacturage sans recours (contrat dans lequel le factor supporte le risque d'insolvabilité du débiteur et octroie une garantie de bonne fin à son client) est désormais plus répandu que celui avec recours (53 % contre 47 %). Par ailleurs, la majorité des contrats domestiques sont confidentiels et donc inconnus des débiteurs de la facture (66 % de la production en 2022).

Des résultats globalement satisfaisants malgré un taux de marge de 0,25 % qui reste faible

En ligne avec la progression du chiffre d'affaires, le produit net bancaire (PNB) s'inscrit en nette hausse de +16,3 % à 1 055 millions d'euros. Compte tenu de la forte pression concurrentielle sur le marché français, le taux de marge des sociétés d'affacturage est resté stable à un niveau très bas de 0,25 %.

Le coefficient net d'exploitation a fortement baissé à 57,4 % reflétant la diminution des coûts de structure. Grâce à une bonne maîtrise des risques par des acteurs qui, en France, sont tous régulés et supervisés par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR – Banque de France), le coût du risque des factors a très peu évolué en 2022 et absorbe moins de 2 % du PNB.

Les questions des journalistes ont porté sur l'actualité récente : conjoncture des mois d'été, report de l'entrée en vigueur de la facturation électronique, publication du projet de règlement européen sur les retards de paiement...

« Dans un contexte particulièrement incertain, marqué notamment par l'inflation et la hausse des taux, et pour répondre aux enjeux liés à la transition écologique et à la réindustrialisation, l'affacturage est un outil clé de soutien à l'économie et à l'exportation. La barre symbolique des 400 milliards de créances et 78 millions de factures achetées a été franchie en 2022, signe évident de la pertinence de l'offre proposée par les sociétés d'affacturage françaises. »

Philippe Mutin, président de la Commission Affacturage de l'ASF

L'intégralité de l'enquête ainsi que l'ensemble des supports pédagogiques sur l'affacturage (vidéo, livret...) sont à disposition sur le site internet de l'ASF :
<https://www.asf-france.com/metiers/affacturage/>



SOCIAL : LA BRANCHE DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES REVALORISE LA GRILLE DES RMG



écrit par
Franck Bergeron
Secrétaire Général

Le 6 juillet 2023, l'ASF a signé un nouvel accord portant revalorisation des Rémunérations Minimales Garanties (RMG) de l'ensemble de la grille de classification des qualifications professionnelles.

Cet accord qui fait suite au dernier relèvement du Smic le 1^{er} mai 2023, a été signé par la quasi-totalité des organisations syndicales de salariés (SNB CFE-CGC, CFDT, CGT, FO et UNSA).

Les partenaires sociaux ont souhaité **augmenter tous les coefficients de la grille de 3,5 % au 1^{er} août 2023**. Cette revalorisation permet de situer le premier coefficient 230 à +2,4 % au-dessus du Smic et d'anticiper un éventuel nouveau relèvement automatique du Smic avant la fin de l'année.

À cette occasion, il a également été décidé d'inscrire l'ouverture de négociations sur les classifications professionnelles à l'agenda social pour la fin de l'année.

DE NOUVELLES ACTIONS DE PROMOTION DE NOS MÉTIERS

JOBDATEING

En partenariat avec le groupe Galiléo Global Education et l'opérateur de compétence ATLAS, l'ASF a organisé **une opération « Jobdating »**, le **6 juillet 2023** dans les locaux de Paris School of business.

8 entreprises avaient répondu à l'invitation, avec **plus de 30 offres de contrats en alternance**.

Cet évènement a permis de réunir plus de 80 étudiants sur place toutes écoles confondues : PSB, MBA ESG, ESG Finance, ESGRH, ESGGCI.



« PARIS POUR L'EMPLOI »



Dans la même optique de promotion des métiers de ses adhérents, l'ASF participera au salon « Paris pour l'emploi » les 23 et 24 novembre 2023, Place de la Concorde à Paris.

L'ASF y disposera d'un stand dédié ainsi que d'un espace digital propre, avec une page personnalisée sur laquelle des offres d'emploi/formation pourront être publiées, avec la possibilité de dépôt et de collecte de CV en ligne.

Tous les adhérents de l'ASF peuvent s'inscrire pour participer à cet évènement (contacter f.bergeron@asf-france.com).

Commission FINANCEMENT DE L'ÉQUIPEMENT DES PARTICULIERS

Financements



PRÉSIDENTE

Isabelle GUITTARD-LOSAY
BNP PARIBAS PERSONAL
FINANCE

VICE-PRÉSIDENTS

Jocelyn ANDRIANA
FRANFINANCE

Marie GILLOUARD
CRÉDIT AGRICOLE CONSUMER FINANCE

Patrice GOBERT
CREDIPAR - COMPAGNIE GÉNÉRALE DE
CRÉDIT AUX PARTICULIERS

Jean-Bernard HUCHARD
COFIDIS

Philippe ZINGALE
DIAC

MEMBRES TITULAIRES

Nicole ABECASSIS
LA BANQUE POSTALE CONSUMER FINANCE

Patrice GRECO
BPCE FINANCEMENT

Olivier JOUVENCE
MY MONEY BANK

Charlotte LE MOINE
C.G.L. - COMPAGNIE GÉNÉRALE DE
LOCATION D'ÉQUIPEMENTS

Sylvain THINON
ONEY BANK

Filipe VENANCIO
CARREFOUR BANQUE

MEMBRES SUPPLÉANTS

Maxime GUSDORF
FLOA

Jean-Paul MÉNAGÉ
SOCRAM BANQUE

Pascal MOSER
FINANCO

Au 29 septembre 2023

FINANCEMENTS

Financement des particuliers

Révision de la directive sur les crédits aux consommateurs (DCC)

Les travaux portant sur la révision de la DCC sont officiellement terminés. Le texte a été voté en séance plénière au Parlement le 12 septembre et adopté au Conseil de l'UE. Il devrait paraître au JOUE pour la fin du mois d'octobre.

La transposition en droit national sera à effectuer au plus tard 24 mois (octobre 2025) et l'entrée en vigueur 36 mois (octobre 2026) après la publication de la directive.

L'ASF a identifié plusieurs points d'attention et travaille à des propositions de rédaction en vue des travaux de transposition de la directive. Les mesures de transposition seront notamment déterminantes s'agissant des modalités d'application du taux d'usure pour les opérations de LOA, désormais incluses dans le champ du texte. Par ailleurs, les petits crédits et l'offre de paiements fractionnés proposée par les établissements spécialisés seront impactés par l'interprétation qui sera faite du principe de proportionnalité dans l'analyse de la solvabilité prévue par la nouvelle directive.

Révision de la directive de 2002 sur la vente à distance de services financiers

La Commission IMCO a validé le nouveau texte cet été. Après les travaux de traduction qui sont en cours, il sera adopté officiellement par le Parlement et le Conseil de l'UE d'ici la fin de l'année et publié ensuite au JOUE.

La transposition en droit national sera à effectuer au plus tard 24 mois après la publication de la directive, avec une entrée en vigueur 6 mois plus tard.

Règlement européen sur l'Intelligence artificielle (IA)

Les négociations en trilogie se poursuivent. Un accord définitif sur ce texte, priorité pour la présidence espagnole, serait attendu d'ici la fin de l'année. Au niveau national, est toujours en discussion notamment la question de l'autorité compétente qui sera désignée sur ces sujets d'IA. L'ASF sera vigilante à l'application, pour le secteur bancaire et financier, d'un principe de prévalence des règles sectorielles et à une clarification

du rôle de chacune des autorités déjà en place (CNIL et APCR) afin d'éviter une double gouvernance sur l'IA.

Parallèlement, la CNIL a lancé un appel à contributions, auquel l'ASF va répondre, sur le fonctionnement des systèmes d'IA et leur impact pour les personnes.

Révision de la directive sur les services de paiement (DSP2)

Le 28 juin 2023, la Commission européenne a publié une proposition de révision de la DSP2 qui s'articule autour de deux textes : une directive sur les services de paiement et les services de monnaie électronique, portant sur l'agrément et la supervision des établissements de paiement (DSP3) et un règlement qui harmonise les règles relatives à la fourniture de services de paiement et de monnaie électronique (PSR). Parallèlement, la Commission européenne a publié une proposition de règlement pour l'ouverture de l'accès aux données financières (*open finance*).

Les points d'attention de l'ASF s'agissant de la révision de la DSP2 portent à ce stade sur :

- le traitement des paiements fractionnés et la définition des services de paiement,
- la définition des comptes de paiement,
- la mise en place d'un tableau de suivi et de gestion des autorisations d'accès aux données de paiement conférées à des tiers par le consommateur,
- la prise en compte de l'usurpation de l'identité électronique (« *spoofing* »),
- le partage de données sur la fraude.

Commission **CRÉDIT-BAIL**



PRÉSIDENT

François CAMILLERI
BPCÉ LEASE

VICE-PRÉSIDENTS

Pascale COURCELLE
BPIFRANCE

Thierry FAUTRÉ
SIEMENS FINANCIAL SERVICES S.A.S.

Patrick LATTA
BNP PARIBAS LEASE GROUP

Hervé LEROUX
CRÉDIT AGRICOLE LEASING & FACTORING

MEMBRES

Cindy BAESEN
BPIFRANCE

Jean-Luc BRUNAT
ARKÉA CRÉDIT BAIL

Anne-Gaëlle CHASLES
IBM FRANCE FINANCEMENT

Karine CHUPIN
DE LAGE LANDEN LEASING S.A.S.

Béatrice COLLOT
LA BANQUE POSTALE LEASING
& FACTORING

Olivier DELAPORTE
FRANFINANCE

Catherine DIZIER
CRÉDIT MUTUEL REAL ESTATE LEASE

Grégory FAILLENET
BPCÉ ENERGECO

Jean-Marc GELIN
HSBC REAL ESTATE LEASING
(FRANCE)

Frédéric GUILLOT
CAPITOLE FINANCE - TOFINSO

Jean-Bernard HIVERNIAUX
CM-CIC LEASING SOLUTIONS

Bertrand de LONGUEAU
CATERPILLAR FINANCE FRANCE S.A.

Bertrand PRODEL
BPCÉ LEASE

Delphine ROCHÉ
BNP PARIBAS Lease Group

Pierre SALZMAN
CRÉDIT MUTUEL LEASING

Marc WIDENLOCHER
GENEFIM

Philippe ZINGALE
DIAC

Au 29 septembre 2023

Financement des entreprises

Régime de cession-bail et crédit-bail immobilier « vert re-industrie »

De nature essentiellement fiscale, les propositions de la profession pour la reconduction, voire la pérennisation, du dispositif de cession-bail et pour l'adoption d'un régime de crédit-bail immobilier « vert re-industrie » n'ont pas trouvé à s'insérer dans le projet de loi Industrie verte. Pour autant la mobilisation reste de mise pour tenter de les faire

prospérer dans le cadre du projet de loi de finances pour 2024. Ces mesures, activement promues par l'ASF auprès des pouvoirs publics, visent à soutenir l'investissement et la trésorerie des entreprises. Elles sont également destinées à encourager la réhabilitation des friches industrielles et la rénovation énergétique des immeubles.

Facturation électronique et crédit-bail

Début juillet, l'ASF a fait part à la DLF et à la DGFIP d'impacts structurants de la généralisation de la facturation électronique pour les activités de crédit-bail immobilier et mobilier. Un modèle, applicable dans le futur contexte aux opérations de co-baillage et de traitement du stock des contrats en cours, et élaboré avec l'appui d'un large groupe de travail, leur a été adressé en complément.

En septembre, la profession a pris acte du report de l'entrée en vigueur du dispositif initialement prévue le 1^{er} juillet 2024. Mais elle reste pleinement mobilisée sur le sujet.

Obligation déclarative des locaux d'habitation - Cas du crédit-bail immobilier

Cette obligation découle de l'article 16 de la loi de finances pour 2019 (conséquence de l'exonération de taxe d'habitation des résidences principales) qui a introduit l'article 1418 du CGI.

À la suite de ses échanges avec la DGFIP mi-mai et de son courrier à la DGFIP en juin, l'ASF a pu obtenir pour les crédit-bailleurs une

dérogation pour la campagne déclarative de 2023. Mais le dispositif transitoire demeure insatisfaisant et l'ASF poursuit ses échanges avec l'administration pour parvenir à un aménagement opérationnel viable et durable.

Taxonomie crédit-bail

L'ASF a saisi en juillet la DHUP et l'ADEME au sujet d'un accès direct des crédit-bailleurs immobiliers à la base de données OPERAT. Une solution opérationnelle leur a été proposée, destinée à faciliter le suivi par les crédit-bailleurs du respect par leurs crédit-preneurs de leur obligation

de déclaration des données de consommation d'énergie des immeubles. Au-delà, cette proposition contribuerait au déploiement du dispositif Éco Énergie Tertiaire auprès des crédit-preneurs.

Sofergie : tarifs de rachat d'énergie solaire

L'annulation par le Conseil d'État¹ de l'arrêté du 26 octobre 2023, pour défaut de notification du régime d'aide à la Commission européenne, a gelé les démarches de révision des tarifs d'achat entreprises par la Commission de régulation de l'énergie.

Le gouvernement a pris acte de la décision du Conseil d'État et a finalement décidé de ne pas poursuivre la révision des contrats photovoltaïques concernés par les arrêtés tarifaires de 2006 à 2010. Il a pris l'option de ne pas publier un nouvel arrêté tarifaire.

Travaux des groupes de travail « Juridique Entreprises » et « Juridique & Gestion CBI »

Concernant le financement locatif de l'équipement des entreprises, les travaux en cours portent notamment sur les questions d'assurance et de délais de paiement.

Pour le crédit-bail immobilier, les travaux sur le financement des installations photovoltaïques ont permis d'élaborer deux documents destinés à servir de référence aux établissements, en particulier dans les opérations de co-baillage.

Des échanges portent également sur la récupération des DPE (Diagnostic de performance énergétique), et le traitement des données qu'ils comportent aux fins de la qualification environnementale des immeubles financés par les établissements.

Et aussi

- Crédit-bail rechargeable
- Loi d'orientation des mobilités (LOM) – Décret sur l'application de l'obligation de verdissement des flottes
- Bateaux de plaisance – interprétation du régime d'exonération de TVA
- Cession de contrat de location financière
- ...

¹ Cf. arrêt du Conseil d'État, 9^e - 10^e chambres réunies, 27/01/2023, 458991, Inédit au recueil Lebon.

Commission
**DU FINANCEMENT
ET DU REFINANCEMENT
IMMOBILIER**



PRÉSIDENTE

Nicole CHAVRIER
GROUPE BPCE

VICE-PRÉSIDENTS

Antoine FRACHOT
CRÉDIT LOGEMENT

Isabelle ROSEAU
CRÉDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH

MEMBRES

David DELAGE
ACTION LOGEMENT SERVICES

Samuel MAMAN
MY MONEY BANK

Marc NOCART
CRH - CAISSE DE REFINANCEMENT
DE L'HABITAT

Patrick PEAUCELLE
LA BANQUE POSTALE HOME LOAN SFH

Vincent ROBILLARD
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SFH

Alain SIEGRIST
CAMCA

Au 29 septembre 2023

Financement et refinancement immobilier

Actualité relative à l'usure

Un arrêté du 27 juin 2023 a prolongé de 6 mois supplémentaires, soit jusqu'à la fin de l'année 2023, l'application des mesures transitoires sur le calcul mensuel de l'usure mises en œuvre depuis le 1^{er} février. Cette prolongation de la mensualisation du taux d'usure concerne toutes les catégories de prêts.

Par ailleurs, un autre arrêté du 27 juin 2023 a modifié les modalités de détermination de la catégorie d'usure applicable pour les prêts accordés aux syndicats de copropriétaires afin de l'aligner sur celle des crédits aux particuliers. Désormais, le taux d'usure applicable découlera de la division du montant du prêt accordé au syndicat de copropriétaires par le nombre de copropriétaires souscrivant au prêt.

Cette réforme vise tant à favoriser la distribution des prêts aux syndicats de copropriétés qu'à encourager et soutenir le développement des travaux de rénovation énergétique.

HCSF : assouplissement des conditions d'octroi des crédits immobiliers

Deux ajustements techniques aux conditions d'octroi des crédits immobiliers ont été apportés par une décision du Haut Conseil du 29 juin 2023 relative aux conditions d'octroi de crédits immobiliers (JO du 1^{er} juillet 2023).

Depuis cette décision, réuni le 26 septembre 2023, le HCSF a constaté que les établissements n'utilisaient pas pleinement les flexibilités

disponibles. Considérant que des marges de manœuvre existaient encore pour accroître l'offre de crédit, il a décidé de maintenir les règles actuelles.

Et aussi

- Assurance emprunteur
- Travaux relatifs à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCBFT)
- Travaux du CCSF
- ...

Pour en savoir plus...



**Marie-Anne
Bousquet-Suhit**

01 53 81 51 70
ma.bousquet@asf-france.com



Petya Nikolova

01 53 81 51 69
p.nikolova@asf-france.com



Cyril Robin

01 53 81 51 66
c.robin@asf-france.com



PRÉSIDENT

Philippe DE SAINT MARTIN
COGEFI - CONSEIL DE GESTION
FINANCIÈRE

Commission
**DES PRESTATAIRES
DE SERVICES
D'INVESTISSEMENT**

VICE-PRÉSIDENTS

Marine AUROUSSEAU
SCHRODER INVESTMENT
MANAGEMENT (EUROPE) S.A.

Axel CHAMPEIL
CHAMPEIL

MEMBRES

Sophie BONGENAAR
EUROTITRISATION

Alain DUMAS
ALLIANZ BANQUE

Gaël DUPONT
CHOLET DUPONT OUDART

Frédéric FOUQUET
AMUNDI

Marion GALANTER
OFI ASSET MANAGEMENT

Dominique GOIRAND
FINANCIÈRE D'UZÈS

Micaela SEPULCHRE
FINANCIÈRE MEESCHAERT

Au 29 septembre 2023

Prestataires de Services d'Investissement

Réunions de la Commission PSI

En juin dernier, les membres de la Commission PSI se sont réunis lors d'un déjeuner de travail. À cette occasion, ils ont pu évoquer les actions prioritaires à mener en défense de la profession, ainsi que l'ordre du jour de la prochaine rencontre entre les présidences de l'ASF et de l'AMF (cf. point dédié).

Rencontre annuelle ASF /AMF

Le 20 septembre dernier, a eu lieu la rencontre annuelle entre le président de l'ASF, Frédéric Jacob-Peron, et la présidente de l'AMF, Marie-Anne Barbat-Layani accompagnée de Frédéric Pelèse, adjoint au secrétaire général adjoint de la direction de la régulation et des affaires internationales et Didier Deléage, adjoint au secrétaire général adjoint de la direction de la gestion d'actifs. Y ont aussi participé la

Paquet législatif RIS

Consultation de la Commission européenne sur le paquet législatif RIS

L'objectif poursuivi par la Commission européenne est de **renforcer la confiance des investisseurs de détail dans les produits financiers et les marchés de capitaux européens et d'accroître la participation des citoyens européens au financement de l'économie.**

À l'issue de travaux avec la Commission PSI, le 28 août l'ASF a répondu à l'appel à contribution de la Commission européenne sur sa proposition, en mettant en avant les points suivants :

- **la RIS est un enjeu de souveraineté européenne, financière mais également économique et environnementale. Il est essentiel de préserver au sein de l'Union le bassin d'épargne européen et de l'orienter vers des investissements à impact sur le territoire européen ;**
- **les rétrocessions permettent de mutualiser les coûts et de donner accès aux investisseurs à un conseil de qualité sans créer un « advice gap ». Le conseil en investissement ne se limite pas à une simple recommandation de produit, il induit un accompagnement en amont et de long-terme du client qui justifie pleinement les montants versés par rétrocessions (« inducements ») ;**

Recherche financière

Listing Act (législation sur la cotation)

Cette initiative composée d'un règlement et d'une directive vise à simplifier les exigences d'admission à la cotation afin de rendre les marchés de capitaux plus attractifs pour les entreprises de l'UE et de faciliter l'accès des PME aux financements de marché.

Le Conseil de l'Union européenne cherche à contrer les effets négatifs de MIFID 2 constatés sur le marché de la recherche financière, notamment son attrition en matière de couverture des PME ETI, démontrée par le rapport Eli-Namer/Giami¹. Il souhaite pour ce faire mettre un terme à toute dissociation des frais (unbundling) entre

Union des Marchés de Capitaux (UMC)

Le 13 septembre 2023, les gouvernements français et allemand ont publié une feuille de route franco-allemande pour l'UMC. Les deux pays estiment que **les marchés de capitaux doivent jouer un rôle plus important dans le financement des entreprises européennes**, pour leur permettre d'engager les transitions écologique et numérique.

Pour atteindre cet objectif ils souhaitent que soient prioritaires au niveau européen :

La Commission s'est réunie le 3 octobre, les membres ont élu à l'unanimité et pour une durée d'un an le Bureau et le Président de la Commission. Philippe de SAINT MARTIN, Président-Directeur général de COGEFI, a été élu Président. Marine AUROUSSEAU, Secrétaire Général de SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT LTD, et Axel CHAMPEIL, Président-Directeur général de CHAMPEIL, ont été élus Vice-Présidents.

direction générale, le bureau de la Commission PSI. Les échanges ont porté notamment sur le paquet législatif « Retail Investment Strategy (RIS) » de la Commission européenne, les moyens mis en œuvre pour promouvoir la Place financière française et les problématiques liées à la finance durable.

- **l'interdiction ou une mise en œuvre trop contraignante des inducements présenterait le risque de porter atteinte à l'accès au conseil pour les particuliers et de réduire la gamme de produits mis à leur disposition (atteinte à l'architecture ouverte). Elle fragiliserait le modèle de gestion active dominant en Europe ;**
- **l'ASF se positionne en faveur d'un benchmark des produits, qui serait désormais imposé, qui prenne en compte des éléments qualitatifs, au-delà de la seule rentabilité d'un produit, tels que la capacité d'un accompagnement à long terme du client, le conseil sur mesure, les mises en garde, l'attention portée aux évolutions spécifiques du marché...**

Fin septembre l'ASF a adressé au cabinet de Mme Yon-Courtin, rapporteure pour la Commission ECON du Parlement européen sur le projet, une série de propositions d'amendements en ce sens.

Le projet de rapport de Mme Yon-Courtin a été publié au début du mois d'octobre. Il répond à bon nombre des préoccupations de l'ASF.

recherche (assimilée à un inducement) et les commissions de courtage. Il propose par ailleurs qu'un code de bonne conduite soit élaboré par l'ESMA en matière de recherche sponsorisée (ie. recherche rémunérée par l'entreprise cotée). Un tel code existe déjà en France.

Des négociations sont en cours au Parlement européen sur les seuils de capitalisation autorisant la recherche en contrepartie de la commission de courtage (un passage du seuil actuel de 1 milliard à un seuil de 10 milliards d'euros est envisagé). Le rapport sur la directive et le règlement « Listing Act » devraient être adoptés le 24 octobre.

- les négociations sur le Listing Act, notamment en matière d'exigences pour les introductions en bourse ;
- la stratégie pour l'investissement de détail (Retail Investment Strategy) ;
- la prévention du risque de « greenwashing » lors de la commercialisation des produits financiers, notamment via une modification du règlement SFDR, qui fait l'objet d'une consultation ouverte jusqu'en janvier 2024.

¹ « Relancer la recherche après MIF2 : constats, enjeux et recommandations » janvier 2020.

Commission **AFFACTURAGE**



PRÉSIDENT

Philippe MUTIN
FACTOFRANCE

VICE-PRÉSIDENTS

Béatrice COLLOT
LA BANQUE POSTALE LEASING & FACTORING

Aurélien VIRY
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FACTORING

MEMBRES

Réda BELHINOUS
ABN AMRO ASSET BASED FINANCE N.V.

Luc BELLEIL
CRÉDIT MUTUEL FACTORING

Lionel JOUBAUD
BNP PARIBAS FACTOR

Thierry LAGNON
BPCE FACTOR

Frédéric MADALLE
CRÉDIT AGRICOLE LEASING &
FACTORING

Au 29 septembre 2023

SERVICES FINANCIERS

Affacturage

Actualités de la Section Affacturage

Philippe Mutin (Factorfrance) a été élu président de la Commission Affacturage. Béatrice Collot (La Banque Postale Leasing & Factoring) et Aurélien Viry (Société Générale Factoring) ont été élus vice-présidents.

Prudentiel

GT Risk/Prudentiel

La première réunion du GT Risk/Prudentiel se tient le 13 octobre. Il traite notamment de la nouvelle définition du défaut (NDoD) et du

Facturation électronique

Le report *sine die* de la réforme de la facturation électronique, souhaité notamment par le MEDEF, a été annoncé fin juillet. Le gouvernement, notamment la DGFIP, dit vouloir donner au projet le temps nécessaire à sa réussite. On évoque un report de 20 mois.

Les travaux de l'ASF continuent en parallèle. La DGFIP a publié la nouvelle version des spécifications externes du PPF le 31 juillet. Un point complet

EU Federation

ExCom du 8 septembre 2023

L'ExCom d'EUF s'est tenu au siège de FCI à Amsterdam le 8 septembre. Les sujets de facturation électronique, du périmètre du *shadow-banking* et de la révision de CRR y ont notamment été abordés. Les membres d'EUF ont examiné le principe de produire une collecte de données (*data pooling*) sur le défaut et certains paramètres des modèles IRB.

Évènement EUF à Bruxelles

Le 15 novembre, se tiendra un évènement EUF organisé par le cabinet Euralia, visant à réunir les membres d'EUF et les décideurs politiques européens. L'objectif est de sensibiliser ces derniers aux spécificités de l'affacturage et son rôle dans l'économie réelle. Cet évènement permettra, en outre, d'évoquer la déclinaison des accords de Bâle en droit européen.

Conférence de presse – Enquête annuelle complémentaire d'affacturage (cf. article pages 12 et 13)

La présentation aux médias du rapport sur l'exercice 2022 des factors a eu lieu le 27 septembre 2023. Cette conférence a été l'occasion pour la profession et la presse d'avoir un moment d'échanges privilégié et

GT Juridique

Le GT Juridique de la Commission s'est réuni le 12 juillet. Les sujets suivants ont notamment été évoqués : la cession Dailly dématérialisée, la loi Eckert et les fonds en déshérence et l'impact juridique de la révision de CRR et CRD.

La prochaine réunion de la Commission se tient le 24 octobre 2023.

rapport de l'EBA sur l'assurance-crédit comme technique d'atténuation du risque prévu par le futur CRR3.

a été fait lors de la réunion plénière du Forum national de la facturation électronique (FNFE) le 15 septembre. La fiche de bonne pratique dédiée à l'affacturage établie avec les factors de l'ASF a été mise à jour en conséquence par le FNFE (Cyrille Sautereau et Vincent Barbey) et a été discutée début octobre avec les factors.

Création et réunion du Comité ESG d'EUF

Le Comité dédié aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance d'EUF a été constitué et l'ASF en assure la présidence. Il s'est réuni les 6 juin et 5 septembre. Ce Comité est amené à traiter des sujets variés tels que le calcul des émissions carbone, la définition même de « ESG » et sa portée pour l'affacturage, ou encore l'intérêt de partager des informations relatives aux normes ESG.

La prochaine réunion de ce Comité se tiendra le 5 décembre.

d'une communication positive sur les bons résultats de l'affacturage. L'enquête et le communiqué de presse ont été largement relayés aux journalistes et pouvoirs publics.

Commission **CAUTION**

PRÉSIDENT

Michel COTTET
SIAGI - SOCIÉTÉ
INTERPROFESSIONNELLE ARTISANALE
DE GARANTIE D'INVESTISSEMENTS



VICE-PRÉSIDENTS

Valérie DUMONT
COMPAGNIE
EUROPÉENNE DE
GARANTIES ET
CAUTIONS

Fabien NEUFINCK
CRÉDIT LOGEMENT

MEMBRES TITULAIRES

Antoine ALOPEAU
CMGM - SOFITECH

Bertrand FONTAINE
BPIFRANCE RÉGIONS

Benoît HOINE
CRERFI - CRÉDIT ET SERVICES
FINANCIERS

Bérengère LECLÈRE-KHER
SOCAMETT - SOCIÉTÉ DE CAUTION
MUTUELLE DES ENTREPRISES DE
TRAVAIL TEMPORAIRE

Virginie MARQUANT
CGI BÂTIMENT

Olivier MERCIER
INTERFIMO

Claude PHILIP
CAUTIALIS

Olivier de POMMERY
EUROPÉENNE DE CAUTIONNEMENT S.A.
- E.D.C.

Jean-Pierre STEPHAN
SOCAF - SOCIÉTÉ DE CAUTION
MUTUELLE DES PROFESSIONS
IMMOBILIÈRES ET FONCIÈRES

MEMBRES SUPPLÉANTS

Thierry CORNILLE
CAMCA - CAISSE D'ASSURANCES MUTUELLES
DU CRÉDIT AGRICOLE

Eric HOLZINGER
SOCOREC

Pascal MARGERIN
FONDS RÉGIONAL DE GARANTIE HAUTS DE FRANCE

Olivier RITZ
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
GARANTIE

Au 29 septembre 2023

Sociétés de Caution

Actualités de la Commission Caution

La prochaine réunion de la Commission aura lieu le 8 novembre 2023.

Prudentiel - Bâle III

Dans le cadre des travaux européens sur CRR 3 et CRD 6, qui transposent les accords de Bâle III dans la réglementation européenne, le principe d'équivalence prudentielle des crédits immobiliers cautionnés et hypothécaires semble acquis. L'ASF a suivi de près ces derniers mois les positions des colégislateurs, qui convergent sur ce point. Les réunions de trilogue en cours n'ont pas remis en question ce principe.

GT RSE Transverse

Un membre de la Commission Caution est intervenu au GT RSE de l'ASF qui s'est tenu le 4 octobre.

Antoine Frachot, directeur général délégué de Crédit Logement, a présenté l'intégration des données environnementales et des risques climatiques dans l'estimation des portefeuilles de biens immobiliers résidentiels.

Pour en savoir plus...



Antoine de Chabot

01 53 81 51 68
a.dechabot@asf-france.com



Ricardo Martins

01 53 81 51 65
r.martins@asf-france.com



Raphaël Ardin

01 53 81 52 02
r.ardin@asf-france.com

Vie de l'ASF

Actualité des Commissions

Commission

FISCALITÉ



PRÉSIDENT

Yves-Marie LEGRAND
ASF - ASSOCIATION
FRANÇAISE DES SOCIÉTÉS
FINANCIÈRES

MEMBRES

Pascale ALBOUY
BPCE LEASE

Naima BENHAMMOU
CARREFOUR BANQUE

Pauline CURT
MY MONEY BANK

Edith DORIEUX
BPCE

Jean ERGAN
SOCIETE GENERALE

Alban KAUZMAN
CRÉDIT AGRICOLE CONSUMER
FINANCE

Karine LEBLANC
CM-CIC LEASING SOLUTIONS

Stéphanie LEBOVICI
BNP PARIBAS

Béatrice LEROY
LA BANQUE POSTALE

Nicolas MILLET
RCI BANQUE

Hélène MONTREDON
BPIFRANCE

Lionel PEDRETTI
CRÉDIT AGRICOLE LEASING &
FACTORING

Christophe du PLESSIS
CRÉDIT MUTUEL REAL ESTATE
LEASE

Sophie SOARES-DAUMAS
BNP PARIBAS Lease Group

Natacha URBIN
BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE

Boris VALAT
CRÉDIPAR - COMPAGNIE GÉNÉRALE
DE CRÉDIT AUX PARTICULIERS

Au 29 septembre 2023

Commission **SOCIALE**



PRÉSIDENT

MICHEL COTTET
SIAGI - SOCIÉTÉ
INTERPROFESSIONNELLE
ARTISANALE DE GARANTIE
D'INVESTISSEMENTS

MEMBRES

Aurélia ANDREU
CRÉSERFI

Sandrine BLEC-RECOQUILLAY
DIAC

François CHARPENTIER
FACTOFRANCE

Teresa COLLINS
FRANFINANCE

Nathalie CORCY
COFIDIS

Eric EHLER
CRÉDIT LOGEMENT

Karine GOLDENBERG
RIA FRANCE

Mélanie GOURVES
FINANCO

Sylvie LAFFITTE
ELEVA CAPITAL

Philippe NOYER
BNP PARIBAS FACTOR

Maryll ORUEZABAL
SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT
EUROPE

Françoise PALLE-GUILLABERT
ASF - ASSOCIATION FRANÇAISE
DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES

Virginie RAMOS
EUROPÉENNE DE CAUTIONNEMENT S.A. -
E.D.C.

Rémi RASO
CRÉDIT AGRICOLE LEASING & FACTORING

Au 29 septembre 2023

STAGES PROPOSÉS PAR L'ASFFOR

Formations au 4^e trimestre 2023*

| TITRE / ANIMATION | DATE | PRIX | PUBLIC CONCERNÉ | OBJECTIFS |
|---|-------------------|--------------|--|---|
| Principe de la comptabilité bancaire Jean Lou GALISSI | 16 novembre | 1 060 € HT** | Nouveaux entrants et collaborateurs des services comptables | <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les spécificités de l'environnement bancaire • Connaître le cadre comptable et les états financiers d'un établissement du secteur bancaire |
| Prévenir la fraude dans les établissements de crédit spécialisés et sociétés de financement Nicolas VAN PRAAG | 16 novembre | 1 060 € HT** | Contrôleurs internes, juristes, RH, directeurs des affaires juridiques, directeurs qualité, auditeurs internes | <ul style="list-style-type: none"> • Permettre aux praticiens de mieux prévenir les fraudes et d'identifier les zones à risques au sein de leur organisation par des cas pratiques • Anticiper la fraude |
| Fondamentaux de la RSE pour les financements spécialisés Guillaume de BODARD Grégoire PHELIP | 17 novembre | 1 390 € HT** | Direction générale, secrétariat général, directions financières, comptables et juridiques | <ul style="list-style-type: none"> • Connaître l'approche européenne en matière de durabilité (ESG) • Appréhender les principaux textes applicables aux entreprises, notamment la directive sur le reporting extra-financier des entreprises • Connaître les textes concernant en particulier le secteur financier et se positionner en tant qu'acteur de la finance durable |
| Le droit des entreprises en difficulté Sabine HUTTLINGER | 20 novembre | 1 060 € HT** | Collaborateurs des services contentieux | <ul style="list-style-type: none"> • Comprendre l'intérêt et le sens de chacune des procédures ainsi que les liens entre elles • Mesurer les incidences de chacune des procédures sur le recouvrement des créances |
| Le Crédit-bail immobilier Christian JUHLE Ivan PASTERNAZKY | 27 au 29 novembre | 1 520 € HT** | Tout cadre désirant connaître ou approfondir le crédit-bail immobilier | <ul style="list-style-type: none"> • Connaître les principes de fonctionnement du crédit-bail immobilier • Comprendre l'intérêt du crédit-bail immobilier, ses avantages et inconvénients par rapport à un crédit classique |

* Nos formations sont réalisables au format présentiel ou à distance. Elles sont déclinables en format « intra » au sein des établissements sur simple demande auprès de l'ASFFOR.

** Coût par stagiaire, collaborateur d'un établissement membre de l'ASF (TVA en vigueur).

La programmation de la session de formation est soumise à un nombre minimum d'inscrits. La date limite d'inscription est de 15 jours avant le démarrage de la formation.

Pour les personnes en situation de handicap, merci de nous contacter pour des mesures d'adaptation.



Vos contacts ASFFOR

Julie Soulié : 01 53 81 51 80 jsoulie@asf-france.com

Anne Matsakis : 01 53 81 51 85 a.matsakis@asf-france.com

Lina Buffa : 01 53 81 51 93 l.buffa@asf-france.com

Retrouvez nos programmes sur le site ASFFOR : www.asffor.fr

FNE FORMATION

SAISISSEZ L'OPPORTUNITÉ DE DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES DE VOS SALARIÉS POUR LES TRANSITIONS NUMÉRIQUES ET ÉCOLOGIQUES !

VOTRE PARCOURS FINANÇABLE*



LE DIGITAL AU SERVICE DE L'ÉQUIPEMENT 1 journée

Objectifs :

- Connaître le contexte de la fraude
- Augmenter sa résilience face aux activités frauduleuses
- Identifier les impacts sur les établissements de financement spécialisé, en particulier pour le crédit-bailleur
- Savoir utiliser le levier numérique au service des actifs
- Analyser et utiliser les données client et équipement (actif) pour prévenir et détecter les fraudes



LA RSE : FONDAMENTAUX DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES POUR LES FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS 1 journée

Objectifs :

- Connaître l'approche européenne en matière de durabilité (ESG)
- Appréhender les principaux textes applicables aux entreprises, notamment la directive sur le reporting extra-financier des entreprises
- Connaître les textes concernant en particulier le secteur financier et vous positionner en tant qu'acteur de la finance durable



LA RELATION À DISTANCE À L'ÈRE DU DIGITAL 1 journée

Objectifs :

- Savoir reconnaître une relation à distance
- Connaître les obligations relatives à la relation à distance
- Comprendre les modalités d'identification et de vérification de l'identité dans une relation à distance



COMPRENDRE LA TRANSFORMATION DIGITALE 1 journée

Objectifs :

- Faciliter la compréhension de la transformation digitale avec le panorama des technologies (IA, BlockChain, etc), et la signature électronique
- Comprendre la notion de parcours client
- Lister les technologies principales existantes et les situer au regard d'un besoin réglementaire



CYBERSÉCURITÉ : COMMENT AUGMENTER SA RÉSILIENCE 1/2 journée

Objectifs :

- Sensibiliser à l'importance de la cybersécurité dans l'entreprise
- Réduire les risques associés, particulièrement les pertes financières et la réputation

* taux de cofinancement du FNE à demander à votre conseiller OPCO, limite d'engagements des dossiers : 31/12/2023, fin des formations au plus tard fin 2024 et 12 mois maximum à partir de l'accord de prise en charge de l'OPCO.

Retrouvez nos programmes complets sur le site ASFFOR : www.asffor.fr

Tarif du parcours sur demande auprès de Julie SOULIÉ :
01 53 81 51 80
jsoulie@asf-france.com



SAVE THE DATE

MERCREDI 12 JUIN 2024

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE L'ASF

PAVILLON GABRIEL
PARIS 8^E

AVEC COMME
INVITÉE D'HONNEUR

NATHALIE AUFAUVRE

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE L'AUTORITÉ DE CONTRÔLE
PRUDENTIEL ET DE RÉOLUTION (ACPR)

La Lettre de l'ASF n° 198 est tirée à 1600 exemplaires

Si vous souhaitez recevoir d'autres exemplaires pour les diffuser au sein de votre établissement, faites-le savoir à l'Association.
ASSOCIATION FRANÇAISE DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES 24, avenue de la Grande Armée, 75854 Paris Cedex 17

Téléphone : 01 53 81 51 51 - Télécopie : 01 53 81 51 50

Directeur de la Publication : Frédéric Jacob-Peron, Président de l'ASF - Rédactrice en chef : Françoise Palle-Guillabert, Délégué général

Conception graphique : JCh Moreau Consultants - Impression : Chirat, 42540 Saint-Just-la-Pendue - Crédit photos : Peter Allan - Evgeniia Freeman-Brian Jackson - Monkey Business Images - Ociacia - X...

Ont également collaboré : Raphaël Ardin - Harmonie Benedetti - Franck Bergeron - Marie-Anne Bousquet-Suhit - Isabelle Bouvet-Redjidal -

Antoine de Chabot - Laurent Chuysche - Ndéye Marème Diagne - Yves-Marie Legrand - Ricardo Martins - Petya Nikolova - Cyril Robin - Julie Soulié

ASF

ASSOCIATION FRANÇAISE
DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES

